



Les principales aleurodes, identification et lutte

Notre fameuse petite mouche blanche fait de la résistance dans les serres. Après les chrysanthèmes, elle colonise les poinsettias. Il est donc important de savoir la reconnaître pour la contrôler efficacement.

- Deux principales espèces :

Dans nos régions, seules deux espèces d'aleurodes sont nuisibles pour nos cultures florales sous abri. Il s'agit de l'aleurode des serres (*Trialeurodes vaporarorium*) et de l'aleurode du tabac (*Bemisia tabacci*). Celles-ci sont de très proches cousines et se distinguent difficilement. Quelques clés existent toutefois : Le dernier stade larvaire de l'aleurode (=puparium) présente plus de poils pour *Trialeurodes* que *Bemisia* (qui n'en a quasiment pas). Mais cette observation doit se faire sous loupe binoculaire. Plus facilement, les pupariums jaunes sont ceux des *Bemisia tabacci*, l'adulte en est d'ailleurs plus jaune car il sécrète moins de cire. Enfin, encore plus simple, il suffit de regarder la disposition des



Figure 1: Adulte de *Bemisia tabacci*

ailes des adultes (voir schéma). Par ailleurs, il est à noter que *Trialeurodes* arrive généralement avant *Bemisia*, qui préfère les températures plus chaudes.

- Dégâts :

Piqueurs-suceurs, ces insectes se retrouvent à la face inférieure des feuilles. Les stades larvaires et adulte sont responsables des dégâts car chacun réalise des piqûres de nutrition ce qui peut altérer le développement des plantes voire leur transmettre des virus (en particulier *B.tabacci* avec le virus des feuilles jaunes en cuillère de la tomate, TYLCV). La sécrétion de miellat par le ravageur favorise l'apparition de fumagine ce qui entame encore la qualité commerciale des plantes.

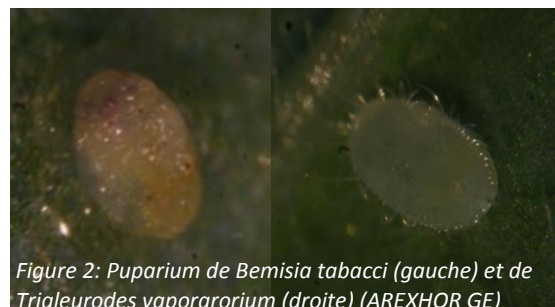


Figure 2: Puparium de *Bemisia tabacci* (gauche) et de *Trialeurodes vaporarorium* (droite) (AREXHOR GE)

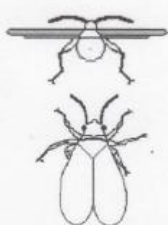



Aleurode des serres		Aleurode du poinsettia ou <i>Bemisia</i>	
Adulte		Adulte	
	Puparium 		Puparium 

Figure 2: Reconnaître les aleurodes (www.agrireseau.qc.ca)

Ce bulletin a été rédigé par AREXHOR Grand Est grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

AREXHOR Grand Est 28 Rue du Chêne, 88700 ROVILLE AUX CHENES.
 Station : 03-29-65-18-55. Portable Emeline NOTTE : 06-23-04-03-85.

○ Lutte :

Bemisia tabacci est l'aleurode la plus difficile à contrôler dans la mesure où il existe plusieurs biotypes/souches et qu'elle possède une forte résistance aux produits phytosanitaires. La lutte avec des auxiliaires est à privilégier mais attention là aussi, l'identification des aleurodes est primordiale. Pour contrôler les stades larvaires, *Amblyseius swirskii* est fortement recommandé. Il consomme aussi bien l'une que l'autre espèce. On peut de même utiliser des parasitoïdes, qui vont pondre dans les larves et/ou en consommer quelques-unes (host-feeding). Parmi eux, on trouve *Encarsia formosa* qui a une préférence pour l'aleurode

des serres. Il existe aussi *Eretmocerus mundus* qui, lui, est spécifique de l'aleurode du tabac. Attention toutefois à bien contrôler la température des serres ! (*Encarsia formosa* a besoin d'au moins 12°C pour pouvoir se développer)



Figure 4: Adulte d'*Encarsia formosa*, <1mm (AREXHOR GE)



L'élimination des EPI usagés

ADIVALOR lance une vaste opération de collecte des Equipements de Protection Individuelle en 2016. En effet, les EPI utilisés lors des traitements phytosanitaires sont souillés et donc aussi dangereux que le bidon de produit lui-même. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier, les partenaires et distributeurs arboreront le logo ci-contre, symbole de leur engagement (sous forme d'éco-participation) au retraitement des déchets. Les premiers enlèvements d'EPI usagés commenceront en avril 2016. Pour cela, les EPI à éliminer seront à stocker dans des sacs transparents puis à rapporter au distributeur partenaire d'ADIVALOR duquel vous dépendez, lors des collectes de PPNU (http://www.adivalor.fr/collectes/ou_apporter.html).



ECOPHYTO V2, quelques modifications

Le nouveau plan ECOPHYTO 2 vient de faire son apparition et est constitué de six axes :

- 1) Faire évoluer les pratiques et les systèmes
- 2) Amplifier les efforts de recherche, développement et innovation
- 3) Réduire les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et l'environnement
- 4) Supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures
- 5) Encourager, en favorisant une mobilisation des acteurs, la déclinaison territoriale du plan, en cohérence avec les contraintes et potentialités locales, renforcer l'appropriation du plan par les acteurs du territoire et des filières et veiller à la cohérence des politiques publiques
- 6) S'appuyer sur une communication dynamique et des approches participatives, pour instaurer un débat citoyen constructif quant à la problématique des produits phytopharmaceutiques, et instaurer une gouvernance simplifiée

Pour mieux comprendre ce qui va changer, nous décrypterons ensemble, le mois prochain, le détail de ces axes et les nouveautés de ce plan (dont les fameux CEPP, Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques).

L'objectif de ce bulletin est de présenter les méthodes alternatives aux produits phytosanitaires en horticulture et pépinière afin de réduire leur utilisation et de limiter la pollution des eaux.

Ce bulletin a été rédigé par AREXHOR Grand Est grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

AREXHOR Grand Est 28 Rue du Chêne, 88700 ROVILLE AUX CHENES.
Station : 03-29-65-18-55. Portable Emeline NOTTE : 06-23-04-03-85.